

ÉCONOMIE

Surendettement : vent d'optimisme

La Centrale des crédits aux particuliers vient de publier ses données 2015.

Elles permettent aux experts d'être optimistes quant à l'évolution des difficultés financières des ménages. Enfin !



EDA - 3054838738

Il ne faut pas crier victoire trop vite. Il n'empêche, pour la première fois depuis 2008, les données collectées par la Centrale des crédits aux particuliers – elles portent sur l'année 2015 – permettent aux observateurs de faire part de leur optimisme quant à l'évolution des difficultés financières des ménages et du surendettement.

« Pas un fol optimisme, n'exagérons rien, mais un optimisme modéré », insiste Romain Duvivier, économiste à l'Observatoire du crédit et de l'endettement. Qui parle tout de même à plusieurs reprises de « renversement de la tendance ». Une première donc depuis 2008, année à partir de laquelle la Belgique a connu « une importante augmentation des situations d'endettement problématique et du surendettement ».

Romain Duvivier a ainsi relevé une série de signaux positifs dans les données 2015. En voici les principaux :

1. Moins d'emprunteurs défaillants... ou presque « Entre 2014

Pour la 1^{re} fois depuis 2007, une baisse de l'arriéré moyen par emprunteur défaillant est enregistrée.

et 2015, le nombre d'emprunteurs défaillants a diminué pour tous les types de crédit à l'exception des ouvertures de crédit », se réjouit Romain Duvivier. Dans les chiffres, cela donne 174 982 emprunteurs défaillants (-1,33 %) au niveau des prêts à tempérament, 36 391 (-3,91 %) pour les ventes à tempérament, 44 740 (-1,22 %) pour les prêts hypothécaires et 232 903 (+10,01 %) pour les ouvertures de crédit. Au total cependant, tous types de crédit confondus, on observe une augmentation du nombre d'emprunteurs défaillants entre 2014 et 2015 : +3,92 %. « Mais celle-ci est donc uniquement imputable aux ouvertures de crédit. »

2. L'arriéré moyen en baisse Fin 2015, la Centrale des crédits aux particuliers renseignait un arriéré total s'élevant à

un peu plus de 3,15 milliards alors que 364 385 emprunteurs étaient défaillants. L'arriéré moyen s'élève donc à 8 652 euros. Ce qui représente une diminution de 2,40 % par rapport à 2014. Certes, la baisse n'est pas énorme mais il s'agit tout de même d'une grande première depuis 2007.

3. 1320 nouvelles procédures par mois Toute personne se trouvant dans une situation de surendettement peut introduire une demande en règlement collectif de dettes. La bonne nouvelle à ce niveau ? C'est que le nombre moyen de nouvelles procédures introduites par mois a diminué : en 2015, il ne s'élève plus « qu'à » 1 320. Contre 1 425, par mois, pour la période 2009-2014.

4. Des refinancements en hausse Le nombre de crédits octroyés en 2015 a monté en flèche par rapport à 2014 : +15,30 %. Ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose puisque cette évolution est essentiellement attribuable au crédit hypothécaire (+40,01 % de nouveaux contrats, une hausse principalement due au boom des refinancements).

Et qui dit refinancement, dit conditions plus avantageuses pour le consommateur. Parce que la mensualité du prêt diminue et/ou parce que le prêt court sur un nombre d'années moins important. « Bref, dans de telles conditions, le coût du crédit supporté par le ménage diminue. Un autre élément positif donc. » ■ M.B.